



Les mesures prises par l'économie permettront d'atteindre les objectifs climatiques suisses

La Fondation Centime Climatique (FCC) contribue à réduire les émissions de CO₂ de 5 millions de tonnes supplémentaires. Cette collaboration réussie avec l'économie doit se poursuivre dans le cadre de la nouvelle loi sur le CO₂.

La conseillère fédérale Doris Leuthard a signé aujourd'hui un contrat additionnel avec la **Fondation Centime Climatique**, une étape importante pour atteindre les objectifs de Kyoto (photo : Doris Leuthard avec David Syz, directeur de la FCC). La Suisse sera l'un des quelques pays à respecter ses engagements en matière de protection climatique d'ici à la fin 2012. À cet égard, l'économie est le partenaire le plus important et le plus fiable de la Confédération. Tout comme l'Agence de l'énergie pour l'économie, la convention de branche de l'industrie du ciment, la Fondation Centime Climatique contribue à diminuer les émissions de CO₂.

Le contrat signé aujourd'hui apporte 5 millions de tonnes de réduction supplémentaires. Elles proviendront de mesures prises en Suisse et à l'étranger. Lors de son intervention dans le cadre de la conférence de presse qui s'est tenue aujourd'hui, Doris Leuthard a salué les efforts déployés : « La volonté de la Fondation fournit une preuve de plus que le partenariat de la Confédération et de l'économie en matière de politique climatique et énergétique est une réussite ».

Ce partenariat fructueux que la Conseillère fédérale a salué jouera aussi un rôle décisif pour la mise en œuvre de la nouvelle loi sur le CO₂. Des mesures de réduction rentables, de la flexibilité par rapport aux mesures prises en Suisse et à l'étranger et une mise en œuvre pragmatique pour les entreprises resteront des éléments clés d'une politique climatique qui fonctionne. Cela permettra à la

Suisse de tenir également ses engagements d'ici à 2020.